



METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE • 1 Place du Parlement de Metz • CS 30353 • 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 • F. 03 57 88 32 68 • eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 29	Absent(s) excusé(s) : 21	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 19 septembre 2023

Vote(s) pour : 32
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 25 septembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Premier Vice-Président de Metz Métropole,
Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-09-25-BD-63 :

Autorisation de versement d'aide en fonctionnement 2023 - Convention d'objectifs et de moyens adoptée en 2022, Chaire Multimines.

Rapporteur : Madame Anne FRITSCH-RENARD

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,

VU la délibération du Bureau du 19 septembre 2022 approuvant les Chaires Industrielles Grand Est 2022-2026. Soutien aux établissements d'enseignement supérieur métropolitains retenus dans le dispositif,

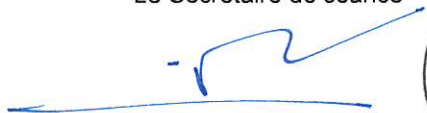
VU le Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole d'honorer les engagements pris lors des Bureaux délibérants,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement à l'Université de Lorraine de 25 000 € au titre de l'exercice 2023, en application de la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle conclue avec l'Université de Lorraine, relative au soutien de la Chaire Industrielle « Multimines » 2022-2026.

Metz, le 26 septembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230925-2023-09-DB63-DE

Numéro de l'acte : 2023-09-DB63
Date de décision : lundi 25 septembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Autorisation de versement d'aide en fonctionnement 2023 - Convention d'objectifs et de moyens adoptée en 2022, Chaire Multimines
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 28/09/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230925-2023-09-DB63-DE
Document principal : 99_DE-63.pdf

Historique :

28/09/23 16:18	En cours de création	
28/09/23 16:19	En préparation	Catherine DELLES
28/09/23 17:53	Reçu	Catherine DELLES
28/09/23 17:54	En cours de transmission	
28/09/23 17:56	Transmis en Préfecture	
28/09/23 18:08	Accusé de réception reçu	